

## Politique de remboursement

- Toute demande de remboursement doit être acheminée <u>par écrit</u> à l'Association de dekhockey de la région de Rivière-du-Loup par courriel à <u>dekhockeyrdl@gmail.com</u>. Dans ce document écrit, les motifs de la demande doivent être clairement énoncés.
- Des frais administratifs seront retenus au montant de 25\$ par joueur.
- Si le joueur a déjà participé à des matchs, le calcul du remboursement se fera au prorata des matchs joués.

Adopté le 3 avril 2017 par le conseil d'administration de l'AJDH-RDL.



## Formulaire de demande de remboursement

Information sur le joueur	
Nom:	
Prénom :	
Date de naissance :	
Équipe :	
Adresse :	
Code postal :	
Téléphone :	
Autres informations	
Remboursement fait au nom de :	
Raison de la demande de remboursement	
Signature du demandeur :	
Date :	